



Association Numismatique de la Région de Cluses

Société Numismatique constituée en 1975 – Loi 1901

Bulletin n° 6 – 12 juin 2001

Editorial

Ce printemps a été fort animé. Nous avons essayé d'être présents sur les principales manifestations de la région afin de nous faire mieux connaître des collectionneurs et plus spécialement des numismates : le 11 mars bourse multi-collections à Fillinges, le 22 avril bourse multi-collection interclub à Saint-Genis-Pouilly, le 29 avril bourse multi-collection de Cruseilles et le 10 juin présence de notre stand à la brocante de Marignier.

En outre nous avons prévu de participer au 2^{ème} forum inter-associations à Marignier le 7 juillet. Ce forum est très intéressant, car il permettra de présenter notre association à travers ses activités aux collectionneurs de la Vallée de l'Arve.



Notre stand à Cruseilles....

Ensuite viendra le temps des congés d'été, ce sera l'occasion pour de nombreux adhérents d'agrandir peut-être leur collection en fonction des trouvailles chinées au détour de quelques brocantes ou vide-greniers.

Pour notre prochain rendez-vous prévu le 21 septembre, Bernard Mogenier et Marcel Grosset-Bourbange nous organiseront un repas (*) de l'association. Cela sera pour tous l'occasion d'échanger nos souvenirs de l'été.

Alors bonnes vacances à tous ceux qui peuvent en prendre, et pour tous rendez-vous est donné le 21 septembre, avec nos compagnes bien sûr.....

Jean-Luc BUATHIER

** : toutes les indications seront données par courrier début septembre*

TABLEAU *représentant la valeur métrique des poids et mesures en usage dans chaque mandement de la province du Faucigny.*

(suite du Bulletin n° 5)

Indication des Poids et Mesures en usage dans chacun d'eux	Leur valeur en mesures	
	anciennes	métriques
Mandement de Saint-Jeoire		
L' Aune de marchand égale celle de Savoie	<small>Pieds Pe 1</small> 3, 6, 2 ¹ / ₄	1,1420 mètres
L' Aune de tisserand égale un quart en sus	4, 4, 8 ¹ / ₂	1,4275 mètres
Le Pot de quinte qui est aussi celui de débit , est le même qu'à Genève.....	2,250 litres
La Coupe	72 litres
Le Poids , celui de Genève	550,69 grammes
La Coupe de Viuz	80,96 litres
Celle de Boège	75,20 litres
Mandement de Saint-Gervais		
A Saint-Gervais , comme à Sallanches sauf le pot qui vaut	2,00 litres
Et à Chamonix , où le pot égale	1,54 litres
La Coupe	55,68 litres
<i>Dans les communes de Passy, Servoz et Chamonix, outre les mesures du cadastre, on fait encore usage de quelques anciennes mesures, savoir :</i>		
A Passy , de la fossorée , qui est de 104 perches carrées de 6 pieds de roi pour les prés et champs, et qui égale en toise du cadastre à.....	<small>Toises P. p.</small> 53, 4, 8 ^{p.}	3,9507 ares
Et pour les vignes et marais la moitié moins	26, 6, 4	1,9753 ares
La perche carrée étant de mètres 3 ^m ,798757.....
A Servoz , on se sert du quarteron de 312 perches carrées, aussi de 6 pieds	160, 6	11,8521 ares
A Chamonix , on se sert également du quarteron , qui vaut 312 ¹ / ₂ toises carrées, la toise de 5P. 9p. 3l. égale en longueur à 1 ^m ,87468, et en surface	148, 7, 10	10,9814 ares
La toise carrée étant de 3 ^m ,51405, égale en pieds carrés de roi 33 ^{p.} ,3025

On a reconnu que les divers bâtons de jauge dont on s'est servi jusqu'à présent étaient en général trop courts pour être en rapport avec l'unité de mesure en usage pour la vente des vins en gros, qui est presque partout le pot de Genève ; il a donc été arrêté que cette jauge serait régularisée et rendue égale à celle de Genève, qui vaut $0^m,955^{millim.}$, et que les jaugeurs formeraient le diamètre moyen de chaque futaille en prenant le tiers de la somme de deux fois le diamètre du gouge ajouté au moyen des fonds, quantité que l'on élève au carré, que l'on multiplie ensuite par la longueur de la pièce pour en avoir la capacité.

Le moule dont on se sert pour mesurer le bois à brûler est un châssis de bois de 5P. 5p. de côté, et la longueur des bûches est de 3P. 2p., ce qui produit un cube de $92^P \cdot 5^P \cdot 4l. = 3^m,1690$.

La circonférence du sac pour la mesure du charbon est de 4P. 11p., et la longueur de 4P. 6p.

Autrefois, la longueur du sac pour la mesure du charbon du bois de hêtre était plus courte de demi-pied que pour celui d'autres bois, ce qui produisait presque un pied cube de moins ; actuellement, c'est le prix qui fait la différence sur l'espèce du charbon que l'on vend ou que l'on achète.

OBSERVATIONS

Si l'on veut avoir les mesures métriques en mesures anciennes, on n'aura qu'à diviser l'unité par la valeur métrique que l'on veut réduire, en complétant le nombre des décimales ; par exemple, pour avoir la valeur du litre en pot de Bonneville, il faut diviser l'unité suivie de deux zéros par $2^{litres},25$ et l'on obtient $0^{pot},4444\dots$ pour la valeur du litre en pot ; si l'on veut avoir la valeur de l'hectare en journaux, on divisera l'unité suivie de six zéros par la valeur du journal, qui est de $0^{hectare},294837$, et l'on obtiendra $3^{journaux},3917$ par la valeur de l'hectare en journaux.

Au moyen de ces données et du présent Tableau, on fera toutes les réductions nécessaires par la simple multiplication ; par exemple, pour réduire 250 pots en litres, on les multipliera par $2^{litres},25 = 562^{litres},50$, et vice versa ; pour réduire 200 litres en pots, on les multipliera par $0^{pot},444 = 88^{pots},88^m$.

Dressé en suite de vérifications faites sur les lieux par MM. L'Intendant, l'Ingénieur et le vérificateur des poids et mesures de la Province, et approuvé par la Royale Chambre des Comptes.

Bonneville, le 31 octobre 1836

* Document prêté obligeamment par Mr Michel DUMONT

CARACALLA (188-217)

Un Empereur Romain à un tournant de l'Histoire.....

par le Docteur Jacques RABATTU

CARACALLA, Empereur Romain de 211 à 217, a toujours eu la réputation de monstre, de fou sanguinaire, de bête féroce, comme avant lui, Caligula, Néron ou Commode ont été qualifiés de fous, délirants ou débauchés. Les historiens actuels reviennent sur ces jugements hâtifs et préfèrent comprendre et expliquer leur comportement. On reconnaît maintenant que Caracalla généralement présenté comme un mégalomane complexé et perversi, accusé d'un règne économiquement désastreux, a pourtant fait face comme devait le faire un Empereur.

L'écrivain Marguerite Yourcenar, devant les portraits de Caracalla, note que les traits reflètent une « face de soudard ». En fait, c'est volontairement que l'Empereur se donnait un air farouche, pour que cet aspect le fasse assimiler à Mars ⁽¹⁾ exprimant la colère contre les ennemis de l'Empire.

Le père de Caracalla, **SEPTIME SEVERE** (Empereur de 193 à 211), était Africain de Tripolitaine ⁽²⁾ et militaire. Il inaugura la dynastie des **SEVERES** en 193 et rétablit l'Empire qui sombrait dans l'anarchie après un siècle d'or, le siècle des **ANTONINS**. Pour cela, un mois après sa reconnaissance comme Empereur par le Sénat, il dut quitter Rome pour aller pacifier l'Orient. Cette guerre devait durer trois ans. Il ne revint à Rome qu'en 196.



*Caracalla (211-218)
- Sesterce -*



*Septime Sévère (193-211)
Rev.- L'Empereur à cheval
en habit militaire
- Sesterce -*



Septime Sévère épousa en 187 **JULIA DOMNA** âgée de 29 ans; elle était Syrienne, et de surcroît fille du grand prêtre du Baal ⁽³⁾ d'Emèse. Elle n'était pas particulièrement belle, mais intelligente, cultivée, et s'occupa toujours de la gestion de l'Empire, que ce soit durant le règne de son époux ou celui de son fils en guerre durant cinq ans.



Julia Domna (158-211)

*Epouse de Septime Sévère
Mère de Caracalla et de Geta*



Avec les princesses Syriennes, Julia Domna et ses sœurs, les mœurs orientales et les cultes syriens s'imposèrent définitivement, et l'on pouvait dire que « l'Oronte ⁽⁴⁾ se déversait dans le Tibre ⁽⁵⁾ ».

Temple d'Emèse (Syrie)

Contenant la pierre sacrée (météorite tombée du ciel) représentant Baal.

- Bronze colonial -

Caracalla est né le 24 avril 188 à Lugdunum ⁽⁶⁾ où son père était Propréteur ⁽⁷⁾. L'aîné des deux enfants du couple, fut nommé **Bassianus** du nom du grand-père maternel. Le nom de Caracalla n'est qu'un sobriquet tiré du nom du manteau gaulois dont l'Empereur plus tard aimait à se couvrir. Le puîné fut **Geta**, né en 189, du nom de son grand-père paternel.

Caracalla avait 5 ans lorsque son père devint Empereur en 193. A son retour de la guerre en Orient en 196, Septime Sévère associa son fils au pouvoir et le nomma « **César** ⁽⁸⁾ » : il avait 8 ans, et son père lui donna le nom de **Marcus Aurelius Antoninus**.

Caracalla « Cesar » (8 ans)

- Sesterce -



Dès l'enfance, Caracalla était conscient de la force de son pouvoir. En 197, Septime Sévère repartit pour une deuxième guerre contre les Parthes en Orient, emmenant une partie des Prétoriens ⁽⁹⁾ et sa famille. La campagne devait durer cinq ans, jusqu'en 202. En 198, après la victoire de Ctésiphon ⁽¹⁰⁾, il nomma son fils Caracalla « **Auguste** ⁽¹¹⁾ » et Geta « **César** ».



*Caracalla « Auguste » (10 ans)
- Sesterce -*

En 202, à son retour à Rome, Caracalla fut désigné « **Consul** ⁽¹²⁾ » avec son père. Il avait alors 14 ans, et il fut marié à **PLAUTILLA**, la fille de Plautianus, Préfet du Prétoire ⁽¹³⁾, Lybien comme Septime Sévère. Plautilla venait d'être nubile (la nubilité était fixée à 12 ans pour les filles à Rome). Les monnaies la montrent avec le visage enfantin d'une très jeune fille. Caracalla fut fort insatisfait de cette alliance. Il ne pouvait souffrir ni son beau-père, ni sa femme. Trois ans plus tard, en 205, il fit exécuter Plautianus et exiler Plautilla dans l'île de Lipari ⁽¹⁴⁾, où il la fit assassiner en 212.



*Mariage de Caracalla
et Plautilla
- Deniers en argent -*

En 204 furent célébrés les jeux séculaires ⁽¹⁵⁾ : ils avaient lieu toutes les trois générations. Les derniers furent donnés en 88 sous Domitien. Pour ces huitièmes jeux, les festivités furent grandioses.

*Septime Sévère et Caracalla
Célébration des jeux séculaires
- Aureus en or -*



En 208, Septime Sévère partit en campagne en Bretagne ⁽¹⁶⁾, emmenant ses deux fils. Il devait y faire une guerre difficile, faite de petites opérations. En 210, il prit le titre de « **Britannicus Maximus** », mais il ne revint pas de cette campagne et mourut à 65 ans à Eboricum⁽¹⁷⁾ en février 211.



*As sur lequel **Septime Sévère**
est qualifié de **Britannicus**
Rev.- Victoire ailée*

à suivre....

-
- (1) **Mars** : dieu de la Guerre
 - (2) **Tripolitaine** : région située en Libye
 - (3) **Baal d'Emèse** : dieu solaire de la ville d'Emèse en Syrie
 - (4) **Oronte** : fleuve de Syrie
 - (5) **Tibre** : fleuve d'Italie
 - (6) **Lugdunum** : ville de Lyon
 - (7) **Propréteur** : nom donné au **Préteur** ⁽¹⁸⁾ romain sortant de charge, il recevait alors le gouvernement d'une province
 - (8) **César** : titre honorifique donné aux successeurs de l'Empereur Jules César
 - (9) **Prétoiriens** : soldats appartenant à la garde personnelle du Préteur, puis de l'Empereur
 - (10) **Ctésiphon** : ville de Mésopotamie
 - (11) **Auguste** : titre honorifique donné aux empereurs, ce titre était plus important que celui de **César**, car il contenait une dimension supplémentaire : le sacré
 - (12) **Consul** : titre donné par le Sénat romain aux personnes qui partageaient le pouvoir suprême
 - (13) **Préfet du Prétoire** : commandant de la Garde Prétorienne
 - (14) **Lipari** : île Italienne de la Méditerranée située dans la mer Tyrrhénienne
 - (15) **Jeux séculaires** : suivant la prédiction contenue dans le livre des Sibylles, ces jeux devaient être célébrés selon un rite quasi-religieux, car tant qu'il le serait, l'empire romain se maintiendrait dans toute sa gloire
 - (16) **Bretagne** : Angleterre
 - (17) **Eboricum** : ville de York
 - (18) **Préteur** : magistrat judiciaire qui avait le pouvoir de faire exécuter et interpréter la loi

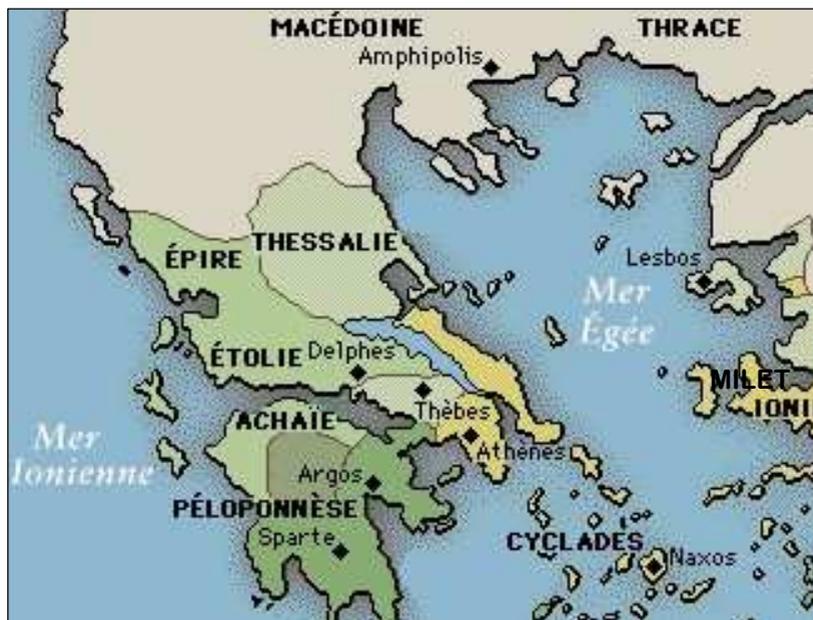
Numismatique Grecque

Regard sur les monnaies des colonies Grecques d'Olbia et d'Istros

par Jean-Luc BUATHIER

1- La Grèce au temps des colonies

Entre 750 et 500 avant J.C. la population grecque antique augmente considérablement. Dans les cités-états, les aristocrates se réservant la meilleure partie des terres, celles-ci créèrent alors des colonies à l'étranger afin de limiter les tensions sociales au sein des cités.



La cité de **Milet** est l'exemple même de la cité ionienne brillante et civilisée. Construite sur une presqu'île, elle offre de nombreux avantages, ainsi séparée du continent par un isthme que ferment de hauts murs d'enceinte, elle s'ouvre largement sur la mer par quatre baies qui sont autant d'abris sûrs. Le cœur de la cité correspond au grand port du nord-est, dont deux lions colossaux gardent l'entrée, le tout étant dominé par le sanctuaire d'**Apollon Delphinios**, dieu protecteur des marins. Sa flotte marchande était innombrable, sa marine de guerre importante, tous ses atouts lui permirent de fonder un empire colonial de plus de 90 cités, dont les cités d'**Olbia** et d'**Istros**.

Les cités ioniennes, dont celle de **Milet**, colonisèrent les terres des tribus Thraces environnant la **Mer Noire**. Les colons originaires de **Milet** fondèrent en 645 avant J.C. la cité d'**Olbia**, sur la **Mer Noire**, entre l'embouchure du Boug et du Dniepr, à 38 km au sud de l'actuelle ville de Nikolaïev. **Olbia** devint un comptoir grec important, puis une ville gréco-scythe.



Olbia : ville située actuellement en **Ukraine**

Istros : ville située actuellement en **Roumanie**



A cette même période d'autres colons, toujours en provenance de **Milet**, fondèrent la cité d'**Istros** (cité dénommée **Histria** par les romains) à l'embouchure du Danube sur la rive ouest de la **Mer Noire**. A noter que dans l'antiquité le Danube était dénommé lui aussi **Istros**, d'où le nom de la cité créée à son embouchure.

Les ruines d'Istros actuellement

2- Les monnaies au type DAUPHIN d'Olbia

C'est très certainement en hommage au dieu **Apollon Delphinios**, et pour être sous sa constante protection, que les premiers colons **milésiens*** d'**Olbia** créèrent leur monnaie d'échange au Vème siècle avant J.C. sous la forme animale du **Dauphin** en bronze.



Longueur
2,5 à 3,5 cm

Il existe plusieurs variétés de ces monnaies au type du dauphin, tant au niveau des formes que des dimensions, et même certaines comportent l'inscription grecque **APIXO** au verso.



3- Les monnaies au type **POINTE DE FLECHE** d'Istros

Les colons d'**Istros**, eux, à cette même époque créèrent une monnaie d'échange en bronze chargée d'un symbole plus conquérant et guerrier : la **pointe de flèche**.



*Longueur
4 à 4,5 cm*

4- Hypothèses sur le côté "guerrier" des colons d'Istros

Au IV^{ème} siècle av J.C., on retrouve toujours le côté conquérant et guerrier symbolisé sur les monnaies d'**Istros** par un aigle (**Istros**) qui tient dans ses serres un dauphin (**Olbia**). Une rivalité importante existait peut être entre les colonies d'**Olbia** et d'**Istros**, mais ceci bien sûr n'est qu'une hypothèse de ma part.....



* milésiens : habitants de la cité de Milet

BOURSES ET SALONS

16^{ème} Bourse aux Monnaies AIX-LES-BAINS (73)

Dimanche 1 juillet 2001

Casino Grand Cercle à partir de 9h

Organisation : Club Numismatique d'Aix-les-Bains

17^{ème} Salon Numismatique et Cartophile BELLEGARDE (01)

Dimanche 22 juillet 2001 – Salle des Fêtes – Hôtel de Ville

De 9h à 12h et de 14h à 18h

**Organisation : Club Numismatique et Cartophile
de Bellegarde**

19^{ème} Bourse-Exposition DIVONNE-LES-BAINS (01)

Dimanche 23 septembre 2001

Salle des Fêtes de 9h à 18 h

Organisation : A.P.N.P.G.

Le Courrier des Lecteurs

Mr Michel E. Dürr de la Société Genevoise de Numismatique et spécialiste des monnaies antiques nous écrit :

- Dans l'article « Denier d'argent de Hadrien » paru dans notre bulletin n° 3 :
 - Les abréviations **TR. P.** correspondent en fait à **TRIBUNITIA POTESTAS**
- Dans l'article « L'Empereur Dioclétien » paru dans notre bulletin n° 4 :
 - Les abréviations **P. F.** correspondent à **PIVS FELIX**
 - L'atelier désigné par **ST (SECVNDA TICINVM)** correspond à la seconde officine de l'atelier de Ticinum.

Nous le remercions vivement pour ces précisions et rectificatifs apportés.

N'hésitez pas à nous écrire et participer ainsi activement à la vie du bulletin.



Association Numismatique de la Région de Cluses

Bulletin d'adhésion - 2001



Mme Melle Mr

Nom

Prénom

Tél.

Adresse

CP..... Ville

Cotisation

- Adulte - Cotisation annuelle : 100 Francs
 Jeune ou Etudiant - Cotisation annuelle : 50 Francs
 En supplément - Abonnement à la revue spécialisée
NUMISMATIQUE ET CHANGE : 136 Francs (au lieu de 210 Francs)

Règlement par chèque bancaire au nom de l'A.N.R.C.



à retourner à

A.N.R.C.
B.P. 32
74970 MARIIGNIER
☎ : 0 450 346 885



☞ Réunion chaque 3^{ème} vendredi du mois à 18h30 – Mairie de Cluses – Porte à gauche sur le côté – Sonner sur le bouton correspondant à notre salle de réunion.